

# Département de l'Essonne Arrondissement d'Evry

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### SEANCE DU 29 JUIN 2023

### **DELIBERATION**

NOMENCLATURE PREFECTURE:

OBJET:

8.8 ENVIRONNEMENT

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT SUD

PARISIENNE (ALEC)

Total: 56

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-deux juin, s'est assemblé à l'Espace René Fallet, 29 bis avenue Jean

Jaurès à CROSNE (91560) sous la Présidence de Olivier CLODONG.

Présents: 38

Damien ALLOUCH; Monique BAILLOT; Faten BENAHMED; Gaëlle BOUGEROL; Gilles CARBONNET; Christophe CARRERE; Thomas CHAZAL; Céline CIEPLINSKI; Olivier CLODONG; Romain COLAS; Christine COTTE; Michaël DAMIATI Valérie DOLLFUS: Sylvie DONCARLI Benjamin DONEKOGLU; Nicolas DUPONT-AIGNAN; Jocelyne FALCONNIER; Annie FONTGARNAND Bruno GALLIER; Fabrice GAUDUFFE; Joël GRUERE; François GUIGNARD; ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT; Sandrine LAMIRE; Nicole LAMOTH Klerwi LANDRAU; Constant LEKIBY; Jean-Claude LE ROUX; Jérôme MEUNIER; Françoise NICOLAS; Christina PEDRI; Muriel MOISSON; Sabine PELLON: Richard PRIVAT; Georges PUJALS; Valérie RAGOT; Laurent ROUSSET

Karim SELLAMI

Représentés: 16

Eric ADAM représenté par Valérie RAGOT. Thierry BATTESTI représenté par Richard PRIVAT; Sylvie CARILLON représentée par Françoise NICOLAS; Arnaud DEGEN représenté par Georges PUJALS; Marie DELAROCHE représentée par Sandrine GRUERE: LAMIRE: Dominique **DEVERNOIS** représenté par Joël François DUROVRAY représenté par Olivier CLODONG; Marie-Hélène EUVRARD représentée par Bruno GALLIER; Christian FERRIER représenté par Muriel MOISSON; Christine GARNIER représentée par Michaël DAMIATI; Faten HIDRI représentée par Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT; Colette KOEBERLE représentée par Monique BAILLOT; Pascal ODOT représenté par Annie FONTGARNAND; Régis PHILIPPE représenté par Laurent ROUSSET; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par Nicole LAMOTH; Fouad SARI représenté par Thomas CHAZAL

Absents: 02 Gabin ABENA; Aly SALL

2023-051

SECRETAIRE DE SEANCE

Gilles CARBONNET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le l'élérecours citoyens www.teterecours.tr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif
dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outremer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

0 6 JUIL, 2023

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SEANCE DU 29 JUIN 2023

#### DELIBERATION

2023-051	CONVENTION	DE	PARTENARIAT	AVEC	L'AGENCE	LOCALE	DE
	L'ENERGIE ET DU CLIMAT SUD PARISIENNE (ALEC)						

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU la délibération n°2022-068 du Conseil Communautaire du 20 octobre 2022, par laquelle la Communauté d'agglomération a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

CONSIDERANT la nécessité d'œuvrer pour la transition énergétique sur le territoire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, il convient de signer une convention, avec l'ALEC Sud Parisienne, qui s'engage à mettre en œuvre un programme d'actions dans les domaines de la lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique,

# Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Excellence environnementale, Aménagement, Tourisme, Projet de territoire, Développement économique, Mobilités et Travaux entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1<sup>er</sup> : ATTRIBUE la subvention d'un montant de 65 000€ à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Sud Parisienne pour l'année 2023.

Article 2 : APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Sud Parisienne pour la mise en place d'un programme d'actions concourant à la lutte contre le changement climatique et à la lutte contre la précarité énergétique.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

Article 4 : DIT que la dépense est inscrite au budget de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

Prançois DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Président du Département de l'Essonne

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Convention de partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat sud parisienne (ALEC) -

Date de transmission de l'acte :

06/07/2023

Date de réception de l'accusé de

06/07/2023

réception :

Numéro de l'acte :

DCC2023-051 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

091-200058477-20230629-DCC2023-051-DE

Date de décision :

29/06/2023

Acte transmis par :

Christine TAHON

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

8. Domaines de competences par themes

8.8. Environnement